



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



REPÚBLICA
PORTUGUESA

EDUCAÇÃO



COURS DE LANGUE PORTUGAISE

ET CULTURES LUSOPHONES

2023

CURRICULUM

Enseignement secondaire

Curriculum des cours de langue portugaise et de cultures lusophones à l'enseignement secondaire : niveau débutant et niveau avancé (2023)

ISBN : 978-99959-1-351-9

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE)
Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA – ancien SECAM)

Camões, Instituto da Cooperação e da Língua (Camões, I.P.)
Coordenação do Ensino Português no Luxemburgo (CEPE)

A Língua Portuguesa no ensino secundário do Luxemburgo

Prefácio

O Presente Plano Curricular dos cursos de língua portuguesa e de culturas lusófonas, nível principiante e nível avançado, para o ensino secundário no Grão-Ducado do Luxemburgo entra em vigor a partir do dia 7 de novembro de 2022

Préface

La présent Curriculum des cours de langue portugaise et de cultures lusophones, niveau débutant et niveau avancé, à l'enseignement secondaire du Grand-Duché de Luxembourg entre en vigueur en date du 7 novembre 2022.

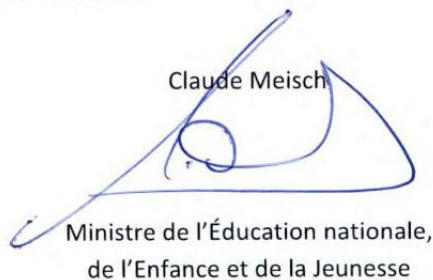
Lisboa, 7 de novembro de 2022

Paulo Cafôfo



Secrétaire d'État aux
Communautés portugaises

Claude Meisch



Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Sommaire

Introduction	6
Compétences à développer	8
Thèmes et contenus.....	9
Méthodologie.....	10
Évaluation et certification.....	12
Évaluation des compétences	12
Certification des compétences en langue portugaise	13
Références	15

Introduction

Le présent document détaille le programme portant sur **les cours de langue portugaise et de cultures lusophones en tant que langue d'option, cours à option et activités périscolaires** dans les établissements scolaires de l'enseignement secondaire au Luxembourg. En fonction du profil langagier de l'élève en langue portugaise, ces cours se déclinent en deux niveaux¹ :

- Niveau débutant – initiation à la langue portugaise
 - Niveau de compétence A1 (utilisateur élémentaire – introductif ou découverte)
 - Niveau de compétence A2 (utilisateur élémentaire – intermédiaire ou de survie)
 - Niveau de compétence B1 (utilisateur indépendant – niveau seuil)
- Niveau avancé – approfondissement/perfectionnement de la langue portugaise
 - Niveau de compétence B1 (utilisateur indépendant – niveau seuil)
 - Niveau de compétence B2 (utilisateur indépendant – avancé)
 - Niveau de compétence C1 (utilisateur expérimenté – autonome)

Le programme décrit ci-dessous se base sur les recommandations du Conseil de l'Europe concernant l'enseignement/l'apprentissage des langues, notamment sur le *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer* (CECR) ; sur le *Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs* (VC) ; ainsi que sur le *Référentiel Camões PLE – Portugais Langue Étrangère* et les *Programmes de l'enseignement portugais à l'étranger* publiés par Camões, I.P.

Le plan curriculaire pour les cours de langue portugaise et de cultures lusophones présente les compétences à développer, ainsi que les thèmes, les fonctions communicatives et les contenus linguistiques-textuels à travailler.

Mettant en pratique les référentiels cités ci-dessus, ce programme vise à faciliter l'enseignement et l'apprentissage de la langue portugaise :

- niveau débutant en la promouvant comme langue de communication internationale qui permet un accès plus aisé aux cultures lusophones ;
- niveau avancé en la promouvant comme langue d'identité, de communication internationale, mais aussi comme langue de littérature et de médiation textuelle.

Dans ce contexte sont privilégiées **les approches communicatives, plurilingues et interculturelles**, qui envisagent l'enseignement/l'apprentissage comme un moyen et un processus pour faire connaissance de l'autre et, par ce fait, de soi-même.

Dès lors, les **trois finalités principales** de cette offre sont les suivantes :

- le développement de compétences communicatives en langue portugaise (niveau A1 jusqu'au niveau C1) ;
- la promotion de la langue portugaise (langue pluricentrique) et des cultures lusophones, notamment à travers les littératures nationales des différents pays de la Communauté des pays de langue portugaise ;

¹ Les descripteurs de performance prévus pour les différents niveaux de compétence sont à considérer comme des socles de référence. Toutefois, si l'élève dépasse le niveau correspondant avant la fin de l'année, une approche différenciée doit lui permettre d'atteindre un niveau plus élevé, sujet à une certification à la fin de ce cycle d'études (cf. certification des compétences en langue portugaise).

- le développement progressif de la compétence plurilingue et interculturelle de l'élève.

Cette nouvelle offre dans l'enseignement secondaire du système scolaire public luxembourgeois a pour objectif de contribuer à reconnaître la valeur et le rôle de la langue portugaise et de ses cultures au sein de la société luxembourgeoise.

La première section du document est dédiée aux descripteurs de compétences en relation avec les compétences générales et communicatives en langues (linguistique, sociolinguistique et pragmatique). La section inclut également un aperçu des activités et des stratégies de réception, de production, d'interaction et de médiation.

La deuxième section présente les contenus prévus pour chaque niveau de compétence, organisés selon des thèmes et des notions, des fonctions communicatives, des contenus lexicaux et grammaticaux, ainsi que des genres textuels et autres supports. Sans vouloir être exhaustive, cette présentation sert comme orientation et comme exemple, la gestion du contenu étant effectuée librement par l'enseignant, et ce, en fonction des caractéristiques de ses élèves et du contexte de la classe.

Dans la troisième section sont fournis des indices méthodologiques basés sur les principes pédagogiques des approches actionnelles, réflexives et communicatives de l'enseignement des langues.

La quatrième et dernière section commune énonce des recommandations générales sur le processus d'évaluation et de certification. L'accent y est mis sur l'évaluation continue et permanente, donc formative et formatrice, des compétences développées. Conformément aux lignes directrices du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en matière d'évaluation, des détails sont également fournis au sujet du processus de l'évaluation sommative (trimestrielle/semestrielle et finale). Dans le cadre de la collaboration étroite entre les autorités luxembourgeoises et portugaises en matière d'éducation, notamment en ce qui concerne l'enseignement de la langue portugaise, la possibilité d'effectuer une évaluation externe à la fin des études secondaires est également proposée grâce à des examens de certification de compétences reconnus au niveau international.

Finalement, pour chaque niveau de compétence, du niveau A1 jusqu'au C1, les descripteurs de compétences à développer, ainsi que les thèmes et contenus prévus sont présentés en détail. Ainsi, les compétences visées pour chaque niveau sont définies au préalable, ce qui aide l'enseignant à organiser et à évaluer le processus d'enseignement/d'apprentissage.

Compétences à développer

Selon l'approche préconisée par le Conseil de l'Europe [dorénavant CoE] (2001, 2018) relative à l'apprentissage des langues étrangères, reprise dans le *Référentiel Camões PLE* (Direção de Serviços de Língua e Cultura, 2017), « [...] *le but de l'apprentissage d'une langue est de faire de l'apprenant un utilisateur compétent et expérimenté* [...] » (CoE, 2001, p. 5). Toutefois, son but ne se limite pas à la maîtrise d'une langue donnée, d'une manière isolée et hermétique, mais implique le développement « [...] (d') *un répertoire langagier dans lequel toutes les capacités linguistiques trouvent leur place* » (ibid., p. 11). Il s'agit du développement d'une **compétence plurilingue et interculturelle**, d'ordre communicative, qui sollicite **toutes les connaissances et les capacités langagières de l'élève**, résultant de ses expériences d'apprentissage et de l'utilisation d'autres langues.

Pour chaque niveau de compétence, du niveau A1 jusqu'au C1, les **descripteurs** sont définis de manière générale (cf. fascicules séparés). Ils précisent le profil que les apprenants d'une langue doivent développer à un certain niveau, afin de soutenir en même temps l'organisation du processus d'enseignement/d'apprentissage et l'évaluation respective, tout en observant la progression des compétences des apprenants.

Selon le CECR, la **compétence communicative** est un concept central et très vaste qui intègre à la fois *les compétences générales individuelles*² (qui ne sont pas spécifiques aux langues) et les *compétences communicatives langagières* proprement dites, de **réception, production, interaction et médiation**, à l'**oral** et à l'**écrit**.

Il convient de noter que le développement de la compétence communicative dans une certaine langue est dynamique et flexible : « *la progression dans l'apprentissage [...] ne se voit pas seulement dans une évolution verticale, étant donné que les apprenants pourront élargir leurs connaissances et développer leurs compétences dans certaines des composantes de l'utilisation de la langue plus que dans d'autres [...] au lieu de développer globalement leur compétence dans un niveau de référence donné* » (Direção de Serviços de Língua e Cultura, 2017, p. 23)³. Pour diverses raisons, un élève peut donc atteindre ou dépasser plus rapidement les descripteurs de compétences de certaines compétences générales ou communicatives que d'autres, où il a besoin de plus de soutien et d'engagement. Dès lors, le recours aux descripteurs de compétences détaillés ci-dessous est d'une grande importance pour l'enseignant. Ces descripteurs lui permettent de définir les objectifs pédagogiques et didactiques, tout en se fondant « [...] *sur une estimation des besoins des apprenants et de la société, sur les tâches, les activités et les opérations que les apprenants doivent effectuer afin de satisfaire ces besoins, et sur les compétences ou les stratégies qu'ils doivent construire ou développer pour y parvenir* » (CoE, 2001, p. 104).

Dans le cadre de ce programme, le développement de la compétence communicative se fait conformément aux thèmes proposés, aux notions spécifiques, aux fonctions communicatives, aux contenus lexicaux et grammaticaux et aux genres textuels (exposés dans la section « Thèmes et Contenus »), ainsi que par le biais de tâches et d'activités langagières produites selon les niveaux de compétences et l'âge de l'élève. Étant donné que les domaines de réception et de production sont intrinsèquement liés, les compétences de l'oralité et de l'écrit sont développées de manière intégrée et articulée par des activités de réception, de production, d'interaction et de médiation.

² Les compétences générales intègrent : connaissances déclaratives (*savoir*) ; expériences, réalisation de tâches (aptitudes et *savoir-faire*) ; caractéristiques personnelles, attitudes et comportements (*savoir-être*) et capacité à mobiliser des ressources individuelles et des stratégies d'apprentissage (*savoir-apprendre*) (pp. 16-17).

³ Notre traduction.

Thèmes et contenus

Pour chaque niveau de compétence (cf. fascicules séparés), cette section est organisée autour de cinq parties :

- thèmes et notions spécifiques (catégories A-G) ;
- fonctions communicatives (catégories 1-7) ;
- contenus lexicaux concernant les notions (catégories A-G) ;
- contenus grammaticaux (catégories 1-3) ;
- genres textuels/autres supports.

La **liste des thèmes et contenus** ne se veut pas exhaustive, elle sert de guide pour l'enseignant. D'un côté, il convient donc de noter que pour chaque domaine thématique (A-G), les notions doivent être sélectionnées et adaptées au public cible, et ce, en privilégiant les notions spécifiques, les fonctions, les contenus lexicaux et grammaticaux, les textes et les médias visuels les mieux adaptés au contexte et aux buts d'enseignement/d'apprentissage.

D'un autre côté, les fonctions, les **unités lexicales**, les **contenus grammaticaux** et les **genres textuels** doivent être sélectionnés selon les thèmes et les notions spécifiques (catégories A-G) – vie familiale et sociale, éducation, loisirs, ... Il est possible que la même unité lexicale, structure grammaticale ou le même genre textuel soit associé à plus d'un thème, d'une notion ou d'une fonction. En ce sens, les unités lexicales présentées dans la colonne « contenus lexicaux », ne sont pas à traiter comme listes de vocabulaire complètes ou exhaustives. Une unité lexicale, comprise dans un sens large, peut aussi bien correspondre à un mot comme à un groupe ou un bloc de mots. Néanmoins ces unités lexicales constituent un exemple du type de lexique que l'élève doit connaître, dans chaque niveau, en vue de progresser tout au long des niveaux communs de référence.

Finalement, il convient de noter que **les fonctions** présentées illustrent ce que fait un apprenant en utilisant la langue pour communiquer et que ces fonctions peuvent s'adapter à toutes les activités communicatives : de réception (compréhension orale/lecture), de production (orale/écrite), d'interaction (orale/écrite) et de médiation.

Méthodologie

Les différentes compétences, objectifs d'apprentissage et contenus sont structurés selon l'approche par compétences, qui privilégie une méthodologie communicative. Dès lors, l'ancrage dans le contexte de la communication est crucial pour le processus d'enseignement/d'apprentissage.

Visant le développement de stratégies d'apprentissage, les tâches doivent être construites de manière à ce que leur but soit compréhensible pour l'élève : la mobilisation partielle des connaissances nécessaires est au service de l'utilisation de la langue dans des situations de communication significatives pour l'élève. Les activités de résolution de problèmes, encouragent l'élève à découvrir les solutions et lui permettent d'élaborer diverses hypothèses de résolution. Celles-ci déclenchent à leur tour des activités de réflexion linguistique avec un certain but, en mobilisant les différentes compétences. De cette façon, l'élève a la possibilité d'apprendre à penser de façon critique en déclenchant un **processus d'action-réflexion-action continu et progressif**. Ainsi sont favorisées son autonomie progressive et sa croissance personnelle, fondées sur des valeurs de citoyenneté.

Il est souhaitable que les tâches soient ancrées dans des projets qui donnent un sens au travail pédagogique et qui garantissent sa cohérence et sa pertinence. Le travail par projet exige la planification d'activités limitées dans le temps, la mobilisation de compétences et de contenus organisés de façon séquentielle et cohérente. L'**approche par projet** permet d'éviter que les tâches et activités constituent une fin en soi et de les mettre au service d'un but plus important.

En ce qui concerne l'organisation des projets, des plus simples aux plus complexes, il est important que les enseignants prêtent attention à la séquentialisation, en garantissant l'unité de l'ensemble et l'articulation entre les différentes étapes. Celles-ci sont clairement délimitées, et ce, de manière à ce que le processus soit facilement perceptible par l'élève. Le niveau de difficulté des tâches doit être progressif, permettant à l'élève de maîtriser des structures linguistiques et des concepts de plus en plus exigeants. Combiner le travail exploratoire et l'approche par projet permet une plus grande autonomie et une diversification des parcours guidées par un objectif préalablement fixé.

Il importe que les différentes méthodologies tiennent compte de la complexité croissante des savoirs et des processus, et ce, en travaillant dans la zone de développement proximal de l'élève. Ainsi, la connaissance est rendue implicite et explicite, objectivable et devient sujet de réflexion. En ce sens, une attention particulière est à accorder aux contenus grammaticaux. Face à l'hétérogénéité des grammaires implicites, l'enseignant fait le lien avec la terminologie linguistique utilisée dans les autres langues enseignées dans le système éducatif luxembourgeois. Finalement, la connaissance réflexive est à développer sur base de productions ou de textes oraux et écrits et elle est à mettre au service de la communication.

En focalisant le présent plan curriculaire sur le **développement de la compétence communicative** - compétences de réception, de production, d'interaction et de médiation, en oralité et en écriture - nous présentons, dans le tableau suivant et à titre d'exemple, la proposition de méthodologies de lecture, ainsi que d'items et de tâches communicatives pour l'approche didactique des thèmes, notions, fonctions et contenus énumérés.

	Méthodologie	Compétences et contenus	Typologie de tâches et d'exercices
Thèmes Notions Fonctions	Phase de pré-lecture	Activer les connaissances préalables de l'élève/construire des hypothèses/faire des anticipations <ul style="list-style-type: none"> ✓ Focus sur les thèmes ✓ Focus sur la structure du texte ✓ Focus sur les unités lexicales : reconnaître le lexique déjà appris 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Anticipation du thème à partir de titres et sous-titres ✓ Élaboration des nuages de mots ✓ Résolution d'exercices de sélection : <ul style="list-style-type: none"> - Choix multiple - Association (images/texte, phrases/texte, ...) ✓ Visionnement de petites vidéos/écoute de support audio
	Phase de lecture	Développer des compétences en lecture/construire du sens <ul style="list-style-type: none"> ✓ Focus sur les thèmes/sujets ✓ Focus sur la compréhension de l'information textuelle : identifier l'information essentielle ✓ Focus sur la compréhension de l'organisation textuelle (organisation et séquentialisation de l'information : marqueurs temporels et marqueurs de relation) ✓ Focus sur les unités lexicales : apprendre de nouveaux mots ✓ Focus sur les structures grammaticales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résolution des exercices de sélection : <ul style="list-style-type: none"> - Choix multiple (identification de l'information principale/du thème du texte, ...) - Association (éléments de phrase/images au texte) - Vrai/Faux (identification de l'information principale/compréhension de la signification globale du texte, ...) - Remplissage (pour compléter des textes, par exemple des dialogues, ...) - Remplissage d'espaces (avec des mots fournis préalablement : vocabulaire/structures grammaticales, ...)
	Phase de post-lecture	Synthétiser/construire du savoir <ul style="list-style-type: none"> ✓ Focus sur la structure/le genre textuel ✓ Focus sur le sens global du texte/sur l'intention communicative du texte ✓ Focus sur la consolidation des unités lexicales et des structures grammaticales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exercices de sélection : <ul style="list-style-type: none"> - Choix multiple (pour synthétiser : choix du meilleur titre pour le texte/choix de phrases qui expliquent l'information textuelle, ...) - Texte à lacunes (avec des options à choisir) ✓ Exercices de construction : <ul style="list-style-type: none"> - Texte à lacunes (sans options à choisir) - Réponse restreinte (présentation de mots, d'expressions, de phrases, ...) - Réponse courte (présentation d'une conclusion, par exemple) - Réponse étendue (composition écrite d'un genre textuel spécifique, guidée par des instructions de réalisation)

Évaluation et certification

Évaluation des compétences

L'évaluation est une composante fondamentale du processus d'enseignement et d'apprentissage. Elle permet, d'une part, **d'observer en permanence la qualité du processus d'enseignement/d'apprentissage** médié par l'enseignant et, d'autre part, de suivre les apprentissages construits par l'élève à travers **divers situations et instruments d'évaluation**. Ces derniers varient en fonction des niveaux de développement et des profils spécifiques de l'élève. Selon le Code de l'éducation nationale « *l'évaluation porte sur les connaissances de l'élève par rapport aux programmes des différentes branches, sur la progression de l'élève par rapport à ses connaissances antérieures et sur l'attitude de l'élève face au travail scolaire.* » (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, 2020, p. 408).

Afin de permettre à l'élève d'analyser sa progression, d'identifier ses points forts et ses lacunes et de développer des stratégies pour surmonter les difficultés rencontrées, il est essentiel de l'impliquer dans les processus d'évaluation, et ce, par **des dynamiques d'auto et d'hétéro-évaluation**.

Dès lors, l'évaluation doit être rigoureusement planifiée, de façon à accompagner **toutes les étapes du processus d'apprentissage** de l'élève en observant, analysant et en dressant un bilan du développement de l'élève, ayant comme référence les descripteurs de compétences prévus pour le niveau de compétence visé. Ainsi, l'évaluation suit le développement des compétences de l'élève dans toutes ses étapes, en tenant compte de sa compétence communicative en langue portugaise, avec ses composantes pragmatique, linguistique et sociolinguistique, ainsi que de sa performance d'activer les stratégies nécessaires et de résoudre des tâches de réception, de production, d'interaction et de médiation.

Pour répondre à ces exigences, l'évaluation doit être diagnostique, formative et sommative.

L'évaluation diagnostique permet d'identifier les profils linguistiques de l'élève et d'éventuels problèmes d'apprentissage et ses causes possibles, dans une tentative de les résoudre. Elle se produit au début du processus pour identifier les compétences et les contenus nécessaires pour la construction de nouveaux apprentissages et dans chaque nouvelle phase de travail pédagogique. Associée à la mobilisation de connaissances préalables, elle permet d'identifier les difficultés spécifiques ou le degré d'appropriation de certains concepts et procédures.

L'évaluation formative est importante pour le suivi du développement des compétences linguistiques et communicatives, en fournissant des données pour améliorer le processus d'enseignement/d'apprentissage. Elle se réalise en permanence tout au long du processus et elle se focalise sur le développement des différentes compétences. Elle se conçoit comme une source de données qui permet, aussi bien à l'enseignant que à l'élève, de suivre l'évolution, de planifier les efforts et les stratégies nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et pour vérifier l'efficacité des stratégies utilisées, en se dotant d'un caractère à la fois formatif et formateur.⁴

⁴ Dans le *Code de l'éducation nationale* (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, 2020), on distingue « l'évaluation formative » de « l'évaluation formatrice ». Ces deux termes font référence au monitoring continu du processus d'enseignement/d'apprentissage, afin de le renforcer, mais en mettant en évidence, dans « l'évaluation formatrice », le rôle central de l'élève dans ce processus et l'importance de l'auto-évaluation et de l'autorégulation des apprentissages. Dans ce document, la désignation « évaluation formative » est utilisée d'une

L'évaluation sommative classe les résultats des apprentissages en fonction des descripteurs établis pour les différentes compétences. Elle se produit à des moments formels de l'évaluation, habituellement à la fin des séquences didactiques. Cette évaluation peut être interne, inscrite dans le bilan⁵ de chaque élève ou externe, comme c'est le cas des examens de certification des compétences linguistiques (voir la section « Certification des compétences linguistiques en portugais »).

Selon le *Code de l'éducation nationale* (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, 2020, pp. 408-410), l'évaluation sommative porte sur les éléments suivants :

- *les devoirs en classe : ils sont écrits, oraux ou pratiques suivant les spécificités de la branche ; des devoirs de grande envergure réalisés à domicile peuvent également tenir lieu de devoirs en classe, de même que des réalisations pratiques ou des travaux réalisés en groupe ;*
- *et les contrôles : ce sont des interrogations écrites, orales, pratiques, ou des appréciations de la préparation des travaux et devoirs à domicile de l'élève ainsi que la participation en classe.*

Afin de déterminer la note/classification de l'élève, l'enseignant fait référence aux éléments évaluatifs mentionnés ci-dessus. De plus, la correction des tests effectués en classe intègre le processus d'évaluation formative.

Les notes sont exprimées de 0 à 60 points, à l'aide de l'échelle suivante :

- 60 – 50 points : note 1 (Très bien)
- 49 – 40 points : note 2 (Bien)
- 39 – 30 points : note 3 (Satisfaisant)
- 29 – 20 points : note 4 (Insuffisant)
- 19 – 10 points : note 5 (Mauvais)
- 9 – 1 point : note 6 (Très mauvais)

Certification des compétences en langue portugaise

Le Mémoire d'Entente sur la promotion de la langue et de la culture portugaises, signé en 2017, encourage les examens de certification de langue portugaise. Cette certification représente un **processus de reconnaissance des compétences des élèves acquises en langue portugaise** tout au long de l'enseignement secondaire. Elle relève de la responsabilité conjointe des structures suivantes du gouvernement portugais : le ministère de l'Éducation, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'éducation, et le ministère des Affaires étrangères, par l'intermédiaire de Camões - Institut de coopération et de la langue.

manière plus large, à la fois formative et formatrice, intégrant des dynamiques d'auto-évaluation, d'évaluation par les pairs et d'autres stratégies (tests écrits, observation systématique, rédaction de textes/articles de recherche, petits projets, portfolio de l'étudiant, entre autres), qui permettent à l'élève d'analyser sa progression dans l'apprentissage et aux enseignants de régler des interventions et de reformuler des stratégies. Celles-ci permettent de surmonter d'éventuels problèmes ou diverses difficultés soit dans l'enseignement, soit dans l'apprentissage.

⁵À la fin de chaque trimestre (ou semestre, selon l'option de l'établissement d'enseignement), le tuteur de l'élève reçoit le bilan d'évaluation avec, entre autres, les notes trimestrielles (ou semestrielles) des différentes disciplines. À la fin de l'année scolaire, la note annuelle de chaque discipline, la moyenne annuelle et la décision de promotion sont inscrites dans le bilan.

À la fin de l'enseignement secondaire, la certification des compétences se fait par le biais des examens de l'enseignement portugais à l'étranger (EPE). Ils sont conçus de manière à répondre au modèle conceptuel de l'ALTE (*Association of Language Testers in Europe*) et à respecter les principes jugés essentiels pour garantir les qualités de fiabilité et de validité (validité de contexte, de classification et validité cognitive) en s'adaptant à sa finalité.

Ces examens sont réalisés par niveau de compétence en fonction du profil et du parcours de formation de l'élève tout en tenant compte du Cadre de référence pour l'enseignement portugais à l'étranger (QuaREPE). Les apprentissages en langue portugaise sont valorisés par un certificat délivré par Camões, I.P., qui fait partie du complément au diplôme de fin d'études secondaires. Les compétences en langue portugaise gagnent en légitimité et sont valorisées en tant qu'atout du curriculum vitae de l'élève.

Références

Conseil de l'Europe (2001). *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier.

Conseil de l'Europe (2021). *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer - Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs*. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.

Direção de Serviços de Língua e Cultura (2012a). *Ensino Português no Estrangeiro Programa Nível A1*. Camões, I.P.

Direção de Serviços de Língua e Cultura (2012b). *Ensino Português no Estrangeiro Programa Nível A2*. Camões, I.P.

Direção de Serviços de Língua e Cultura (2012c). *Ensino Português no Estrangeiro Programa Nível B1*. Camões, I.P.

Direção de Serviços de Língua e Cultura (2012d). *Ensino Português no Estrangeiro Programa Nível B2*. Camões, I.P.

Direção de Serviços de Língua e Cultura (2012e). *Ensino Português no Estrangeiro Programa Nível C1*. Camões, I.P.

Direção de Serviços de Língua e Cultura (2017). *Referencial Camões PLE - Português Língua Estrangeira*. Camões, I.P.

Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (2020). *Code de l'éducation nationale. Mémorial A - 481 du 10 juin 2020*. Prise d'effet : 14 juin 2020.